



Les zones humides sont en voie de disparition !

Deux principaux facteurs sont à l'origine de ce constat :

Les changements de pratiques agricoles

La perte des usages traditionnels des mares, le remembrement, la disparition de l'élevage extensif et le drainage des parcelles ont rendu les mares inutiles. Ces dernières n'étant plus entretenues, elles se sont comblées naturellement ou ont été remblayées. En outre, le lessivage du sol peut polluer l'eau des mares par un apport massif de sédiments, d'engrais ou de pesticides.

L'urbanisation et l'artificialisation des milieux naturels

L'urbanisation grandissante est synonyme de disparition et de pollution des milieux naturels et en particulier des mares. Elles sont aussi un élément de fragmentation. Hors, la connectivité entre les mares est primordiale pour le maintien de nombreuses espèces, notamment pour les amphibiens qui ont un pouvoir de dispersion très limité.



Comment agir pour la préservation des mares sur votre territoire ?

- Participer au recensement et à la description des mares de votre territoire
- Valoriser ce patrimoine auprès de publics variés
- Participer à l'entretien des mares
- Créer des mares* (si aucune n'existe sur le territoire)

* Sous réserve d'autorisation administrative

Participez à l'inventaire des mares du bassin de l'Isle !

Lors de vos promenades, pensez à compléter le formulaire mares
disponible sur le site www.bassin-isle.fr
Vous pouvez compléter le formulaire à partir de votre téléphone.



Collectivité,
exploitant agricole,
privé, chacun peut
agir en faveur
des mares.

Le SMBI vous accompagne et vous conseille dans la mise en œuvre de toute action permettant la protection, la restauration, la gestion écologique ou la mise en valeur pédagogique de votre mare.

Nous pouvons vous aider à :

- Evaluer la biodiversité de votre mare et mettre en place des actions pour assurer sa protection.
- Diagnostiquer les besoins en restauration de votre mare pour réaliser les travaux appropriés.
 - Aménager, restaurer ou creuser une mare.
- Valoriser ce patrimoine auprès de publics variés (accompagnement pédagogique et communication).

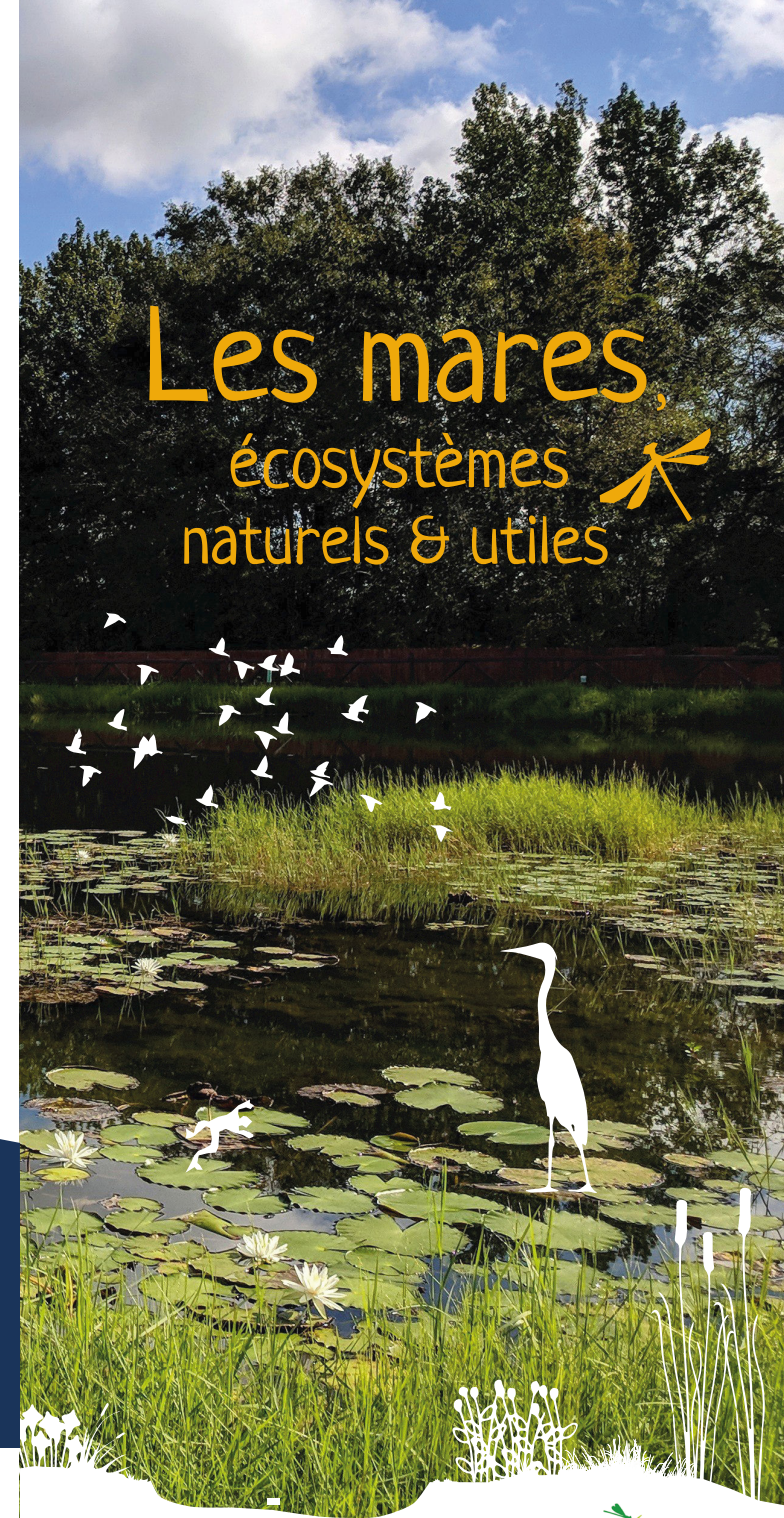
Les mares sont des milieux aquatiques soumis à la loi sur l'eau, contactez le SMBI ou la police de l'eau pour de plus amples renseignements.



Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
196 route des Grands Champs
24400 SAINT LAURENT DES HOMMES
05-53-80-58-51
syndicat@bassin-isle.fr



Avec le soutien financier de la Région
Financé dans le cadre d'un projet d'élaboration d'un programme de restauration des Trames Verte et Bleue.



Les mares, écosystèmes naturels & utiles





Les rôles des mares dans l'environnement

Des retenues d'eau favorables à la gestion du ruissellement pluvial

- réduction des crues et inondations
- épuration des eaux de ruissellement
- filtration et amélioration la qualité de l'eau

Des réservoirs d'eau gratuits et disponibles

- lutte contre les incendies
- arrosage des jardins
- abreuvement du bétail et réserve d'eau pour la faune sauvage

Une contribution à l'amélioration du cadre de vie

- intérêt culturel et participe à la diversification paysagère
- lieux d'éducation à l'environnement
- réservoirs de biodiversité

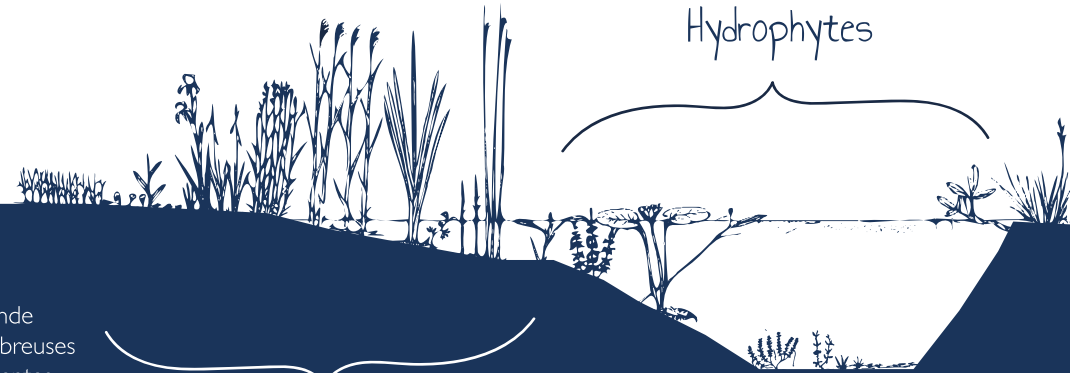


Vous pouvez contribuer à préserver votre mare en renseignant une fiche de caractérisation sur le site www.bassin-isle.fr

Au fil des décennies, beaucoup de mares ont perdu leurs usages : elles ne sont alors plus entretenues (et finissent par se combler naturellement) ou sont rebouchées. Aujourd'hui, il est temps de s'en préoccuper à nouveau, de faire (re)découvrir ces milieux riches, de les restaurer et de les préserver !

Un espace riche en biodiversité

La mare est un écosystème d'une grande diversité animale et végétale. De nombreuses espèces dépendent de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver. Ainsi, 30 % des espèces protégées au niveau régional vivent dans ce milieu.



Qu'est ce qu'une mare ?

La mare est définie* comme une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre au maximum 5000 m² et d'une profondeur inférieure à 2 mètres, permettant l'action du rayonnement solaire jusqu'au fond et le développement de la végétation.

Apparues naturellement ou créées par l'homme, elles se trouvent en contexte rural, forestier, périurbain ou urbain.

Lorsque cinq mares au minimum sont distantes deux à deux de 500 mètres au maximum, on parle d'un réseau de mares. Véritables réservoirs de biodiversité, ces mares constituent des corridors écologiques qui favorisent la circulation des êtres vivants. Ces réseaux de mares sont des maillons indispensables à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue..

*Définition proposée dans le cadre d'un Programme national de recherche sur les zones humides



Triton marbré
Amphibien protégé, il a besoin des mares pour se reproduire



Dolomède
Araignée ayant besoin d'une eau stagnante pour se nourrir



Libellule déprimée
Espèce pionnière à l'abdomen large et trapu



Cistude d'Europe
Tortue d'eau douce menacée, son habitat est à préserver